REUNION PUBLIQUE LE 15 JANVIER 2024 A 18H30

OBJET : Loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER)

COMPTE-RENDU

Documents à disposition du public : webinaire diffusé par la DREAL ci-annexé

En présence de Monsieur le Maire de la Commune de Pernant, de membres du Conseil Municipal, d'habitants de Pernant et autres communes.
Un tableau de présence a été partiellement rempli par le public.

Ouverture de la réunion : 18 heures 30

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la réunion :
Le Ministère de la transition énergétique et le Préfet de l'Aisne nous ont invités à réfléchir ensemble sur un projet permettant d'envisager une évolution dans le paysage de nos communes. Ce projet a pour enjeu de nous concerter, dans un cadre respectueux, d'échanges en libre expression sur la sortie des énergies fossiles et de la sobriété énergétique.

La loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 nous permet d'être acteurs des modifications que nous souhaitons pour notre commune et pour la communauté de communes dont nous faisons partie. Cette loi permet aux communes de définir les "zones d'accélération des énergies renouvelables".

Réfléchir ensemble permet d'éviter de subir des propositions auxquelles nous n'aurions pas eu notre mot à dire.

L'objectif principal est d'imaginer les énergies à mettre en place pour avancer dans le processus de changements impulsés par l'Etat et les endroits propices pour accueillir ces énergies.

Lors des échanges, des réponses ont été rapportées aux questions suivantes :

- Chaque particulier peut-il mettre du photovoltaïque ?
- Le coût de l'électricité pour les Pernantais va-t-il diminuer ?
- En quoi la Commune a des retours ?
- Qui décide des taux imposés sur les panneaux ?
- Pourquoi certaines maisons dans Pernant ont des panneaux photovoltaïques si c'est interdit ?
- Les ABF sont-ils rigides si les panneaux sont installés au sol ?
- Peut-on remplacer le projet éolien par du photovoltaïque ?
- Les chiffres montrent que les habitants ne veulent pas de ce projet !
- Quel recyclage ? Qui paye ?
- Le projet d'études a-t-il été voté par la Mairie avant présentation aux habitants ?
- Quelles sont les solutions proposées par le Préfet pour l'énergie renouvelable ?
- A quelle hauteur seront les répercussions financières pour la Commune ?
- Comment se faire entendre pour dire qu'on ne veut pas du projet ?
- Les zones d'accélération à définir sont-elles sur le domaine public ou privé également ?

- Un compte-rendu sera-t-il envoyé concernant cette réunion ?
- Le PLUI va-t-il être revu ?
- Quel montant touche la société Elements pour ce projet et quel le pourcentage de retour sur la Commune ?
- Taille maximale pour les éoliennes ? Sur quelle taille ont été faites les études ?
- Couloir migratoire dans le projet.
- La DREAL a-t-elle remis son avis sur le projet ?
- Visite des éoliennes à Leury : elles ont été bridées lors du déplacement des Pernantais selon certaines personnes !
- Demande affichage public du compte-rendu

L'objectif principal de la réunion publique du 15 janvier 2024 était d'imaginer les énergies à mettre en place pour avancer dans le processus de changements impulsés par l'Etat et les endroits propices pour accueillir ces énergies.
Pour autant, seul le projet éolien a été abordé et principalement le projet éolien en cours sur Pernant.
Le débat ne nous a pas permis de développer le sujet du jour dans son intégralité, à savoir les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Fin de la réunion : 20 heures 30.

Ce compte-rendu et le webinaire diffusé par la DREAL sont disponibles en Mairie.